

- République Française -



Mairie d'Aiguèze 30760 AIGUEZE
TEL 04.66.82.14.77
FAX 04.66.82.35.26
mairie.aigueze@orange.fr
Www.aigueze.fr



Compte rendu de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 26 juin 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 26 juin 2019 à 20h30** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Charles BASCLE, Alain COSTE, Annie ITIER, Bernadette VALIDIRE.

Procurations : Aude COSTA donne procuration à Alain CHENIVESSE, Rémi PEROLLET donne procuration à Marie-Christine HERAUD, Salud CHABOT donne procuration à Charles BASCLE.

Absent : Roland VINCENT.

Secrétaire : Marie-Christine HERAUD.

La séance est ouverte à 20h30, le PV du conseil du 23 mai 2019 est validé à l'unanimité.

1 – Eau – Assainissement : le maire fait le bilan de données enregistrées dans les RPQS (Rapports sur le Prix et la Qualité du Service) eau et assainissement et évoque les remarques de l'agence de l'eau. Les données majeures sont la réduction significative des fuites et pertes d'eau (notamment les travaux sur la jonction avec Saint Julien) et l'obtention d'un rendement de 85,3 % (cet indice de rendement est l'objet d'un calcul complexe prenant en compte la qualité de l'eau distribuée, le rapport eau pompée / eau distribuée, les travaux engagés, la connaissance du linéaire et de la distribution du réseau, des installations...).

Afin d'améliorer encore la qualité du service et conformément à la réglementation des travaux sont envisagés dès l'automne ; recherche de fuites sur les réseaux, remplacement des compteurs (pompage et distribution) du château d'eau de la Roquette, opérations de nettoyage et de recherche de fuites sur les cuves des châteaux d'eau.

2- Exercice du droit de préemption : le conseil décide de ne pas exercer le droit de préemption sur la vente d'un immeuble sur le territoire communal.

3 – Capture et traitement des chats errants : le conseil approuve à l'unanimité l'extension de la période de capture des chats errants. Cette mesure, mise en place sur les 12 mois de l'année, compatible avec la convention passée avec l'association 30 millions d'amis, permettra plus de souplesse dans le traitement du problème.

4 – Fréquentation du village : Les chiffres obtenus montrent une très légère augmentation de fréquentation de l'aire de camping-cars (2120 € de recette au 23 juin pour 1954 € en 2018). Le point information note une augmentation de fréquentation (2480 personnes en 2019 pour 1900 en 2018) qui ne semble pas refléter le nombre effectif de visiteurs.

5 – Emplois d'été : début des emplois le lundi 1 juillet – parking et nettoyage du village.

6 – Travaux en cours :

Travaux délégués : installation d'un passage piéton à la Blanchisserie, nettoyage et débroussaillage du hameau de Borian par l'association Familles Rurales.

Travaux réalisés : travaux d'entretien courant du village et des abords, nettoyage d'une impasse donnant sur la Grand Rue, travaux de remise en état du lavoir et traitement de l'eau (lutte contre la prolifération des moustiques, les algues), travaux de nettoyage des fossés et talus.

7 – Animations :

Journées du patrimoine des 22 et 23 juin : Charles BASCLE fait le point de la fréquentation : 250 visiteurs sur les 2 jours sur les différents points d'exposition / visite,

29 juin : repas des chasseurs : sont évoqués la mise en place des tables et bancs, la préparation et remise en état de l'espace, la protection contre l'incendie,

29 juin au 7 juillet : exposition de peinture, mise à disposition de l'espace sous l'école libre dès le 29 matin.

Points divers.

Information :

Le maire évoque la réunion de transfert de la compétence eau / assainissement à laquelle il a assisté. Ce transfert de compétence est rendu obligatoire au 1 janvier 2020 pour les communautés d'Agglomération comme la nôtre (*au 1 janvier 2026 pour les communautés de communes*). Un bureau d'étude transmettra aux communes un questionnaire en vue de trouver les solutions les plus adaptées au transfert. Les interrogations restent nombreuses à ce jour même si les points essentiels semblent trouver des solutions (réemplois des personnes travaillant à temps plein au service de l'eau des communes / mode de gestion du temps partiel – transfert de propriété des équipements, des excédents et déficits, des crédits, création d'une régie unique...) ; d'autres points doivent encore être étudiés dont la création de budgets annexes dans les communes pour le « traçage » des dépenses liées à la compétence, le coût de l'eau (en fixant éventuellement différents barèmes en fonction des critères de coût de production et traitement), l'application des taux de TVA (5,5 % pour l'EP et 10% pour l'EU), la compatibilité et le remboursement des heures du personnel à temps partiel, la gestion des poteaux et bornes à incendie. Ce transfert OBLIGATOIRE de compétences ne pourra se faire que progressivement et nécessitera les efforts de tous, agglomérations, mairies, employés et administrés.

Points divers :

- Bernadette VALIDIRE évoque les plaintes qu'elle a reçu de la part de particuliers et concernant les aboiements de chiens et la nécessité de couper un platane considéré gênant.
- Patrick LEFRANCOIS évoque la nécessité d'accélérer la prise de décision concernant un éventuel transfert de la mairie et l'emploi des bâtiments (mairie et presbytère).
- Annie ITIER évoque le ramassage des encombrants (dont les cartons) : ce ramassage sera effectué les vendredis des semaines paires (à la demande des usagers). Les excédents seront évacués vers la déchetterie par les particuliers.

La séance est clôturée à 22h50.

A Aiguèze, le 27 juin 2019.

Alain CHENIVESSE, Maire.